

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***

☒ **LA DESTRUCTION ***

☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : EDF - DTEAM - UPTI - Centre de Post Exploitation
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 16 Rue Marcel Paul
Commune Vaires sur Marne
Code postal 77360
Nature des activités : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur le site du terail Halembois
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)		
B2 Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)		
B3 Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>)		
B4 Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)		
B5 Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)		
B6 Grenouille commune (<i>Pelophylax kl. esculentus</i>)		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventory de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher Les individus capturés seront placés temporairement dans des seaux (avec une lame d'eau d'environ 15 cm) puis seront régulièrement relâchés dans les habitats favorables.....

présents à proximité du lieu de capture mais hors de la zone d'emprise des travaux.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher les individus seront relâchés le jour de leur capture, quelques minutes après leur capture (maximum une heure après). Ils seront relâchés dans les dépressions humides présentes à proximité du lieu de capture.

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☒ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☒ Préciser : Des lampes torches seront utilisées afin de visualiser les individus de nuit.
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Lors des travaux de dégagements d'emprise et de réfection du bassin de rétention des lixiviats, les individus qui n'auront pas pu être capturés lors des pêches de sauvegarde pourront être détruits accidentellement.

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ☒ Préciser : Licencié écologue spécialisé faune, hydrobiologiste, ingénieur écologue
Voir CV en annexe du CERFA et du dossier de dérogation

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Entre début mars et mi-avril 2020 (2 interventions) pour les pêches de sauvegarde
ou la date : Une durée de 5 mois (soit la durée des travaux) pour le déplacement des individus présents inopinément dans la zone de travaux

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Meurthe-et-Moselle (54)
Cantons : Pont-à-Mousson
Communes : Atton

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'objectif de cette mesure est de réduire l'impact de destruction des individus présents dans la zone de travaux.
Des mesures d'hygiène seront mises en œuvre (notamment désinfection du matériel). D'autres mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans le dossier de dérogation. De plus, le risque résiduel de destruction d'individus ne remet pas en cause l'état de conservation des populations des espèces.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un rapport sera rédigé suite à la réalisation de cette mesure afin de

présenter les résultats des captures. Ainsi, les espèces pêchées ou capturées, le nombre d'individus, leur localisation de pêche et de capture ainsi que la zone sur laquelle ils ont été relâchés seront renseignées dans ce rapport accompagné de cartographies.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Vaux-Me
le 03/12/2019
Votre signature 